

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 07 juillet 2025

Date de convocation : 01/07/2025

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 017-211700869-20250707-CM2025_05_040-DE



Délibération N° 2025/05/040

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Quorum : 14

OBJET : Fusion des écoles publiques de Chaniers (Pasteur, Ronsard maternelle et élémentaire) dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle école de Chaniers à la rentrée scolaire 2025-2026

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MORAUD Laurent, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : GRAVELLE Jean-Luc pouvoir à CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel pouvoir à PANNAUD Éric, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, WATTEBLED Stéphane pouvoir à DAVID Claudia, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusés : LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-8 relatifs aux compétences des communes en matière scolaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Saintes Grandes Rives notamment III 2° Education Enfance Jeunesse, b) fonctionnement des écoles,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire en date du 2 juillet 2025,

Vu la prochaine ouverture d'un nouvel établissement scolaire unique sur la commune de Chaniers, prévue pour la rentrée scolaire 2025-2026,

Considérant que cette fusion vise à regrouper les trois écoles précitées en un établissement scolaire unique afin d'optimiser les moyens éducatifs, pédagogiques et administratifs,

Considérant que cette démarche permettra la mise en place d'une direction unique, conformément à la réglementation de l'Éducation nationale en matière de fonctionnement des écoles publiques,

Considérant que cette fusion est nécessaire pour assurer la continuité de service public d'éducation dans des conditions optimales au sein du nouveau bâtiment scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la fusion des trois écoles publiques de Chaniers :

- École Pasteur
- École Ronsard maternelle
- École Ronsard élémentaire

en un établissement scolaire unique reparti sur deux sites pour l'année scolaire 2025 – 2026 et un seul site à partir de la rentrée 2026 – 2027.

- **Prend acte** que cette fusion s'accompagne de la création d'une direction unique pour le nouvel établissement, conformément aux dispositions réglementaires du ministère de l'Éducation Nationale.

- **Prend acte** que cette décision s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle école de Chaniers, construite pour accueillir l'ensemble des élèves du premier degré actuellement répartis sur les trois établissements précités.

- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON

